

Aigle, le 10 avril 2023



Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal N°
2023-03 du 6 février 2023**

relatif à

**L'ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA
TAXE DE SEJOUR ET SUR LA TAXE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES**

Commission composée de :

Anick BADAN	(1)
Martine CHESEAU	(1)
Emmanuelle EMERY	(1)
Roberto FUCILE	(1)
Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX	(1)
Philippe PASCHE	(1)
Marcel Jacques BACCA (1er membre)	(1)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers-ères,

La commission s'est réunie une fois. Monsieur Grégory Devaud, municipal et syndic, a assisté partiellement à notre réunion et nous avons ainsi eu l'occasion de lui demander les renseignements nécessaires à la bonne compréhension de ce préavis.

Préavis :

La commission a analysé en détail ce préavis qui a pour but de mettre à jour l'ancien règlement de 2007, en accord avec le règlement type fourni par le canton, et d'ajuster les montants.

Au niveau règlement, les modifications, inspirées du règlement-type cantonal, n'ont pas suscité d'importantes remarques ou demande de modification sur le fond.

Amendement N° 6 :

Page 5, Art. 13, al 2,
Modifier : le produit de « ces taxes » au lieu de « la taxe ».

Page 5, Art. 13, al 3,
Modifier : produit net « de ces taxes » au lieu de « la taxe ».

Page 5, Art. 13, al 4,
Modifier : le compte de « ces taxes » au lieu de « la taxe ».

Vœu de la commission :

La commission estime nécessaire, au vu de l'augmentation des taxes et dans un souci d'accroître l'attractivité touristique d'Aigle, que la Municipalité examine l'octroi d'avantages de nature touristique aux payeurs de la taxe de séjour, p.ex. entrée gratuite au Château et à ses musées, un verre de bienvenue pour inciter à la visite de l'Espace Graffenried, etc.

COFIN :

Parallèlement au dépôt de ce rapport au bureau du Conseil communal, le présent rapport est envoyé à la COFIN pour prise de position lors de la séance du Conseil communal.

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission, à la majorité, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no N° 2023-03 du 6 février 2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE D'ADOPTER LES CONCLUSIONS AMENDEES SUIVANTES

1. D'approuver le nouveau règlement communal amendé sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.
2. De soumettre ce règlement au canton pour approbation.

Au nom de la Commission
Marcel-Jacques BACCA, rapporteur

